



l'immobilier par

Barème d'honoraires maximum

Honoraires pour le service transaction

Honoraires pour les terrains constructibles	8% TTC de la valeur du bien
Jusqu'à 150.000 €	9 000 TTC
De 150.000 € à 290.000 €	6% TTC
De 291.000 € à 350.000 €	5% TTC
À partir de 351.000 €	4,5% TTC
Honoraires pour les locaux commerciaux	15% TTC de la valeur du bien

Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur - Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur. Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente (arrondi à l'euro inférieur).

Honoraires pour le service location

(Étant situé dans une zone dite non tendue: loi Alur décret n°2014-890 du 1 août 2014)

Constitution du dossier et prestation de visite	8€ TTC par m ² de surface habitable
L'état des lieux**	3€ TTC par m ² de surface habitable

**Le montant des honoraires maximum pouvant être imputé au locataire et relatif à la location*

***quelle que soit la zone concernée.*



Raison sociale : L'Immobilière de Françoise - Siège social : 49-51 rue du docteur Barbaroux - 83170 BRIGNOLES SIRET : 799263751 - RCS Draguignan - TVA Intracommunautaire : FR56799263751 - Forme juridique : SASU - Capital social : 2500 € Assurance RCP : NC-Carte T : CPI 8301 2018000 028 834 - Date de délivrance : 18/05/2018 - Lieu de délivrance : Rond-point du Montfleury Avenue d'Estienne d'Orves - 83470 St Maximin La Ste Baume - Caisse de garantie financière : SOCAF - N°de caisse de garantie : adherent SP30092 - Adresse caisse de garantie : 26, Avenue de Suffren-75015 Paris - Montant de la garantie financière 120000€

Agent Immobilier et Administrateur de Biens - Code NAF -7010 Z Commerçant indépendant membre du réseau Sixième Avenue